

Extrait du Pour Info - FSU - En ligne

<http://pour-info.fsu.fr/Retraites-les-femmes-demandent.html>

Retraites : les femmes demandent réparation !

- POUR ELLES Décembre 2013 -

Date de mise en ligne : jeudi 12 décembre 2013

Copyright © Pour Info - FSU - En ligne - Tous droits réservés

Les inégalités de retraites entre les femmes et les hommes se montent à 42 % d'écart pour la pension de droit direct (28 % pour la pension globale) ; 2 retraité-es pauvres sur 3 sont des femmes. Pourquoi de tels écarts ? les femmes touchent un salaire moyen inférieur de 27 % à celui des hommes, elles connaissent davantage le chômage, les interruptions de carrières et le temps partiel, elles sont donc davantage concernées par la décote puisqu'elles ont une durée de cotisation inférieure.

Les précédentes réformes des retraites avaient dégradé la situation des salarié-es en général et celle des femmes en particulier...

Dans son communiqué du 29 août, la ministre des Droits des Femmes fait le même constat mais présente ensuite la réforme actuelle comme la première à mettre (je cite) « l'égalité femmes-hommes au centre »...

Nous n'avons pas tout à fait la même conception de la justice sociale. Comment prétendre que cette réforme compensera les injustices faites aux femmes, alors qu'elle va au contraire en aggraver une bonne partie ?

En effet, augmenter la durée de cotisation ne peut que reculer mécaniquement l'âge de départ à taux plein, ou alors entraîner une baisse de pension, surtout pour les salarié-es ayant eu des carrières courtes ou incomplètes, et donc pour de

nombreuses femmes. Où est le progrès social ?

Les salarié-es, et les femmes au premier rang, étaient en droit d'attendre d'un gouvernement de gauche qu'il revienne sur les régressions des réformes précédentes pour les annuler, et non qu'il entérine, voire accentue, les inégalités !

Quant aux mesures spécifiques destinées à résorber les inégalités femmes-hommes, Christiane Marty les qualifie de marginales, de mesures en « trompe l'oeil ».

La première mesure, sur les petits temps partiels (permettant de valider un trimestre dès 150 h travaillées), est intéressante, mais elle ne concernera que très peu de femmes (4,4 %). Et cela ne traite pas le vrai problème des temps partiels, qui est celui du niveau des pensions.

La refonte de la majoration pour enfants pourrait aller dans le bon sens ; notons toutefois qu'elle ne s'inscrit pas dans une réelle politique pour l'égalité, puisqu'elle constitue surtout une mesure de compensation, et donc entérine la division sexuée de la prise en charge des enfants. Mais cette refonte est de toute façon renvoyée à 2020 ; dans le même temps, la majoration devient imposable, et ce dès 2014, contribuant à la paupérisation de certain-es retraité-es !

Enfin, les trimestres de maternité ne seront mieux pris en compte que dans le cadre du dispositif carrières longues, qui concerne très peu les femmes. Parallèlement, la pénibilité au féminin n'est pas reconnue, comme l'écrivait le CESE en mars 2013 : « postures contraignantes, gestes répétitifs, fond sonore permanent d'un niveau trop élevé, tâches morcelées, manque d'autonomie ou de latitude décisionnelle... cette pénibilité reste largement occultée. »

Et cela résume bien le problème : on ne peut pas viser véritablement l'égalité à l'économie, sans y mettre les moyens !

Pourtant, d'autres choix politiques étaient possibles, comme par exemple la sur-cotisation patronale sur les temps partiels, qui permettrait un meilleur niveau de pension.

Il faut oeuvrer à l'égalité salariale, et renforcer les droits directs des femmes, pas les dispositifs de compensation ; cela passe par une durée de cotisation réalisable par l'ensemble des salarié-es, l'arrêt de son allongement régulier,

Retraites : les femmes demandent réparation !

et la suppression de la décote. Il faut aussi créer de l'emploi public, notamment dans le secteur de la petite enfance, avec le double objectif d'améliorer le système de garde et de créer des emplois qui seront majoritairement occupés par des femmes. La loi égalité en prévoit 100 000 alors qu'il en faudrait cinq fois plus.

Dans cette loi-là aussi, la volonté affichée de lutter contre les inégalités se heurte aux contraintes budgétaires : comment favoriser le partage du congé parental sans le revaloriser ? Comment prétendre lutter contre les entraves à l'IVG sans rouvrir les dizaines de centres fermés ?

Décidément, le compte n'y est pas !

Appel à signer sur le site du collectif

www.retraites2013.org

Globalement, comme le souligne Christiane Marty :

« Il est notable d'ailleurs que le chiffrage officiel des mesures cumulées pour les jeunes, les femmes, les carrières heurtées et les petites pensions fasse apparaître un coût nul jusqu'en 2030 ! »